

Compte-rendu Conseil Municipal du 21 septembre 2023

OUVERTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents 12:

Mr Jean-François RODIER
Mr André ARNAL
Mme Caroline MALHERBES
Mr Michel LACROIX
Mme Françoise FOUSSAT
Mr Cyrille SCIORETO

Mme Yvette COLOMB
Mme Joëlle BASTIEN
Mme Danielle LINARD
Mr Jacques ROFFY
Mme Cécile GANE
Mr Jean-Luc ANDRÉ

Mme Nathalie CLUSE
Mr Pierrick GRAFFOUILLE
Mr Willy VIOLE
Mr Hervé ROUX
Mme Céline PRADEL
Mme Anne DELHOSTAL
Mr Jean PRIVAT

Pouvoirs :

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame MALHERBES Caroline
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur ROUX Hervé

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire propose Monsieur GRAFFOUILLE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 2 délibérations :

- Bien sans maître sis Le Mercadier - Incorporation dans le domaine communal
- Contrat Apprentissage - CAP Petite Enfance

Aucune observation. Validé

Points divers :

Organisation du Salon du Livre jeunesse à Jussac le 08/06/2024

Séisme au Maroc : collecte à l'initiative de Madame PRADEL : excellente mobilisation des Jussacois

Remerciements aux associations jussacoises pour toutes les animations estivales, contributives de l'attractivité de notre commune

Salon de l'habitat du 22/09 au 25/09 (4 jours)

Schéma des mobilités : 2^{ème} phase – détermination des orientations

Réunion publique le 28/09 à 19h00 : organisation du tri sélectif et de la collecte des ordures ménagères (Jussac commune volontaire pour les tests)

Fin des travaux de la traverse RD922 : inauguration le 28/10/2023

Commencement des travaux du City stade et du Padel : octobre 2023

Approbation du PV du 22/06/2023

Compte-rendu validé à l'unanimité.

Présentation des rapports CABA 2022

- EAU /ASSAINISSEMENT
- DECHETS

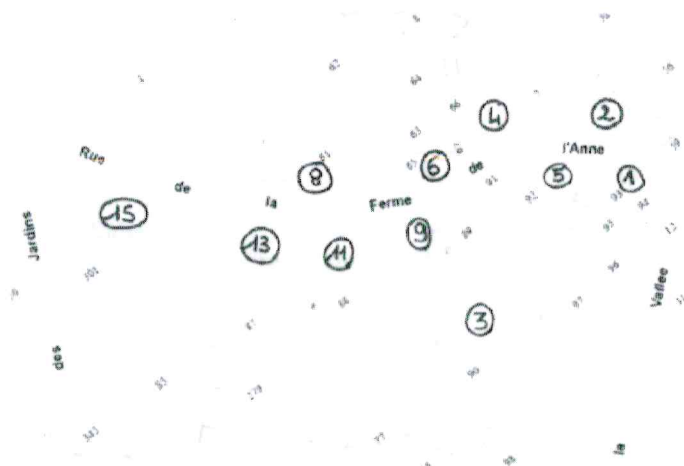
Vente à l'occupant d'un pavillon Polygone sis 1 rue des Aubépines :

Monsieur et Madame GAL souhaitent acquérir le pavillon 1 rue des Aubépines, auprès du bailleur social.

Vente par la commune du terrain cadastré section AK n°122 d'une surface de 1527m² pour un montant de 12 000 € (Douze Mille Euros)

Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.

Numérotation de la rue de la Ferme de l'Anne
Nouvelle numérotation de la rue de la Ferme de l'Anne.



Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.

Tableau des effectifs - Mise à jour au 01/10/2023

Au vu des besoins des services, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- l'augmentation de +3h d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe (service cantine) (soit 31h au 01/10/2023)
- l'augmentation de +2h d'un poste d'adjoint technique territorial (service cantine/garderie) (soit 25h30 au 01/10/2023)
- suite aux possibilités d'avancement de grade sur 2023, de créer deux postes nécessaires à l'avancement soit :
 - * un agent technique territorial principal 1ère classe
 - * un agent de maîtrise principal

Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.

Contrat Apprentissage - CAP Petite Enfance

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, renouvellement du contrat d'apprentissage avec Mme LAVERGNE :

Service d'accueil : Écoles
Fonctions de l'apprenti : Écoles / garderie/ cantine
Diplôme ou titre préparé : CAP Petite Enfance
Durée : 04/09/2023 au 05/07/2024
Maître d'apprentissage : Madame CASTANIER

Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.

Bien sans maître sis Le Mercadier - Incorporation dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe qu'aucun propriétaire de l'immeuble situé au Mercadier (références cadastrales section AE parcelle n°24) ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il indique que cet immeuble est donc présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil et qu'il peut, via cette délibération, revenir à la commune et être incorporé dans le domaine communal.

Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose la possibilité de recruter temporairement, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, ce pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité :

- * deux agents contractuels à temps complet ou non complet correspondant à des adjoints techniques territoriaux (services techniques municipaux).
- * trois agents contractuels à temps complet ou non complet correspondant à des adjoints techniques territoriaux (services école et entretien des bâtiments).
- * deux agents contractuels à temps complet ou non complet correspondant à des adjoints administratifs territoriaux (service secrétariat de Mairie).
- * un agent contractuel à temps complet ou non complet correspondant à un adjoint du patrimoine territorial (service médiathèque).
- * un agent contractuel à temps complet ou non complet correspondant à un adjoint d'animation territorial (service animation).

Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.

Délibération de garantie de l'opération Caserne de Gendarmerie et accord de confidentialité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Jussac a candidaté pour accueillir sur son territoire une future brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération "200 nouvelles brigades".

Il précise que la construction de cette brigade serait réalisée par un bailleur social, la commune de Jussac doit se porter garante du remboursement des prêts contractés pour l'ensemble de l'opération.

Aucune observation ni réserve - Adoptée à l'unanimité.

Informations / Questions diverses

Questions de Mme PRADEL : Les travaux du city et du Padel ont-ils commencé ?

Réponses de Mr Le MAIRE : Les travaux du city et du Padel ont débuté. Voir propos liminaires.

Monsieur RODIER informe que l'annexe de la Mairie est utilisée par une podologue pédicure et une avocate.
Avec l'accord des utilisateurs, les RDV de la PMI se font au niveau de La Ruche.

Monsieur le Maire informe du départ d'un de nos locataires de l'appartement au-dessus de la mairie le 30/09/23.
Des travaux par les agents de la commune seront réalisés courant novembre et l'appartement sera remis à la location.

Les deux autres sont loués.

MAM LES PETITS CANTAL LOUPS :

Courrier du département du cantal du 18/07/2023

Attribution subvention de 3080€ (dépenses subventionnable de 6160 € ht) pour l'aménagement de la maison d'assistantes maternelles de Jussac dans le cadre de l'appel à projet « Petite Enfance au titre du Fonds Cantal Innovation »

OPH Cantal : opération TANDOUIRE -3 LOGEMENTS

La COMMUNE DE JUSSAC accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 422 525.00€ souscrit par OFFICE PUBLICQUE DE L'HABITAT DU CANTAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 422 525€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Question de Mme LINARD : Pourquoi un bus circule rue de la Croix Longue ?

Réponse de Mr le Maire : la mairie va se renseigner.

Décisions du Maire

- Acquisition divers panneaux de voirie, de plaques de numérotation et de nom de rue (SIGNAUX GIROD pour un montant de 2 399.94 € HT soit 2 879.93 € TTC)
- Réfection d'un mur sise « Chemin de Montcamp » (GERARD BARBET pour un montant de 4 803.00 € HT soit 5 763.60 € TTC)

L'ordre du jour étant épuisé. Séance levée à 21H10

La secrétaire de séance

Pierrick Graffouillère

M. le Maire

Jean François RODIER



Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20231207-D2023-5-1-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023